



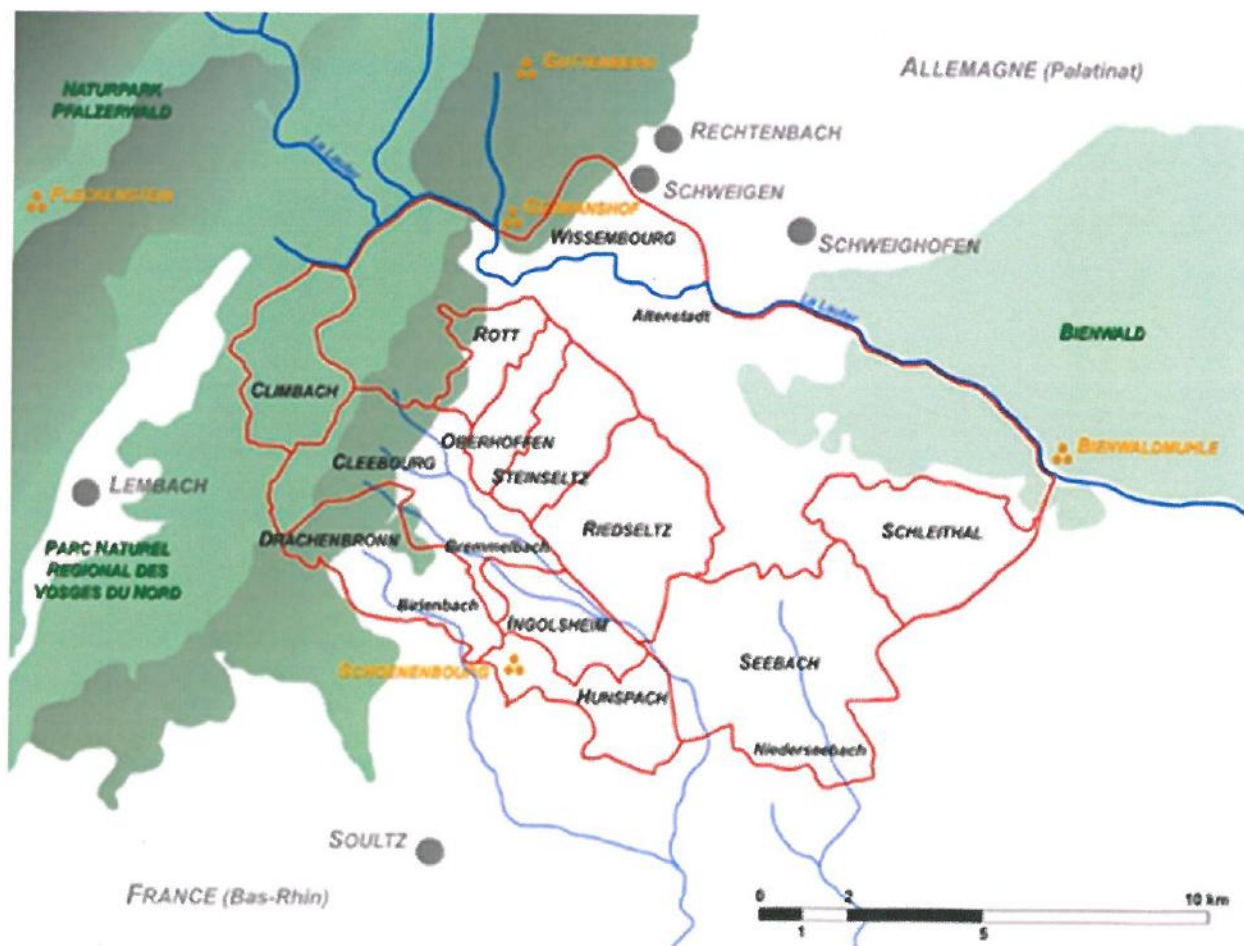
Communauté de Communes

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014



4 Quai du 24 Novembre – BP 80023 – 67160 WISSEMBOURG
Tél : 03 88 05 35 50 – fax : 03 88 05 35 53
www.cc-pays-wissembourg.fr

PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT



I. PRESENTATION

1. Historique

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a été créée par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 1994.

Son territoire fait partie de la Région Alsace, département du Bas-Rhin, arrondissement de Wissembourg et se situe au Nord du département du Bas-Rhin, à la frontière avec l'Allemagne (Rhénanie-Palatinat).

Elle est composée de 12 Communes et 4 Communes associées (Cleebourg/Bremmelbach, Climbach, Drachenbronn/Birlenbach, Hunspach, Ingolsheim, Oberhoffen-les-Wissembourg, Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach/Niederseebach, Steinseltz, Wissembourg/Altenstadt) et compte une population totale légale de 17 070 habitants (INSEE au 01/01/2014)

2. Siège

Centre Administratif
4 Quai du 24 Novembre
67160 WISSEMBOURG

3. Informations pratiques

Numéro SIRET : 246 700 926 00057
Code APE : 8411Z

Services et permanences au siège de la Communauté de Communes

- RAMAT – Relais d'assistantes maternelles
- Antenne de la Sous-Préfecture de Wissembourg
- Chambre de métiers d'Alsace
- SIVU Forestier
- La Passerelle
- PIG Renov'Habitat 67 – URBA CONCEPT
- UNIAT

4. Les nouveaux élus suite aux élections du 28 avril 2014

Président de la Communauté de Commune du Pays de Wissembourg, Serge STRAPPAZON

Maire de Cleebourg :	Serge STRAPPAZON
Maire délégué de Bremmelbach :	Dominique DEMANGE (N.C.C.)*
Maire de Climbach :	Stéphanie KOCHERT
Maire de Drachenbronn :	Pierre KOEPF
Maire délégué de Birlenbach :	Georges WERLY
Maire d'Ingolsheim :	Richard FREY
Maire de Hunspach :	Bertrand WAHL
Maire d'Oberhoffen Les Wissembourg :	Robert ARNOLD
Maire de Riedseltz :	René RICHERT
Maire de Seebach :	Michel LOM
Maire délégué de Niederseebach :	François HEINTZ (N.C.C.)*
Maire de Rott :	Brigitte CONUECAR
Maire de Schleithal :	Joseph SCHNEIDER
Maire de Steinseltz :	Georges BURGER

Maire de Wissembourg : Christian GLIECH
Maire délégué d'Altenstadt : Jean-Claude HUCK
**N.C.C. : non conseiller communautaire*

Les Vice-Présidents

1^{er} vice-président : Christian GLIECH
2^e vice-président : Brigitte CONUECAR
3^e vice-président : Jean-Max TYBURN
4^e vice-président : René RICHERT
5^e vice-président : Bertrand WAHL
6^e vice-président : Stéphanie KOCHERT

5. Délégations des Vice-Présidents et leurs attributions

Monsieur Christian GLIECH, 1^{er} Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Gestion des interfaces entre les différents pôles et la ville de Wissembourg (épanouissement de la personne, zones d'activités, tourisme, mutualisation, environnement),
- Stratégie globale de développement, zones d'activités intercommunales,
- Promotion et prospection économique,
- Entretien et propreté, viabilité hivernale des espaces publics des zones d'activités intercommunales (les espaces publics comprennent les espaces verts, la signalétique, les bassins de rétention, les fossés, les pistes cyclables ainsi que les voies et réseaux),
- Coordination des infrastructures de transports ferrés et de leur interface avec les autres modes de transport,
- Accueil des gens du voyage. Sécurité de l'aire de grand passage.

Madame Brigitte CONUECAR, 2^e Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- La petite enfance et l'enfance : relations avec la CAF et le Conseil Général dans le cadre du contrat enfance, suivi du multi-accueil « La Maison de l'Enfance », relations avec le Relais d'assistantes maternelles, la ludothèque, les périscolaires et les cantines scolaires, distribution des livres scolaires, organisation des comités de pilotage, suivi de toutes les actions menées sur le territoire en faveur de l'enfance.
- La jeunesse : relation avec le Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse, partenariat avec la FDMJC, suivi des animations sur tout le territoire, organisation des comités de pilotage, relations avec le collège et le lycée.
- Actions transfrontalières avec les partenaires jeunesse allemands.
- Les seniors : la structure d'accueil de jour pour personnes âgées, l'ESPAS, partenariat avec l'ANCV dans le cadre des « seniors en vacances », étude et mise en place du transport à la demande.
- La culture.
- Les relations avec les associations.

Monsieur Jean-Max TYBURN, 3^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Economie : correspondant des entreprises pour le développement, relations avec les entrepreneurs, les artisans, définition des besoins propres,

- Chargé des relations avec la Région, les chambres consulaires et les organismes transfrontaliers en liaison avec 4e Vice - Président,
- Réflexions sur l'hôtel des entreprises (projet au stade de définition),
- Développement touristique : inventaire des ressources touristiques du Pays, définition des aides possibles,
- Elaboration du projet touristique du Pays de Wissembourg, et étude des interfaces avec les autres communautés de communes,
- Aménagement et entretien des pistes cyclables, des sentiers et parcours communautaires

Monsieur René RICHERT, 4^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Elaboration et suivi contrat de territoire,
- Mutualisation au sens large : définition de la politique à mettre en œuvre : achats groupés (cadre juridique possible) et retour d'expériences ou échanges. Simplification de l'action communautaire et identification des compétences à adapter ou à prendre pour soulager l'action des communes,
- Etude sur la mutualisation de l'action et des moyens des secrétaires de mairies et des moyens techniques des communes,
- Gestion et politiques des achats, marchés à bon de commande pour prestations groupées,
- Etudes, réalisation et maintenance des bâtiments communautaires Suivi des aires de jeux communautaires et du terrain de football en gazon synthétique,
- Organisation et gestion de la banque de matériel,
- Relations avec partenaires allemands : organisation des manifestations, suivi des projets. Chargé de la mise en œuvre des projets transfrontaliers initiés par les autres Vice – Présidents

Monsieur Bertrand WAHL, 5^e Vice-Président, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Urbanisme. PLUI, Suivi des dossiers de modification ou révision : assurer la veille auprès des communes pour finaliser les dossiers de modification ou révision,
- Analyse de l'impact de la loi ALUR sur urbanisme intercommunal,
- Politique de l'habitat et le suivi des indicateurs PLH, la prise en compte des problématiques des logements vacants et du dépeuplement des centres villages,
- Réhabilitation du parc privé ancien et soutien à l'embellissement de nos villages (ravalement des façades),
- Suivi du SCOT Alsace du Nord,
- Représentant de la COMCOM auprès de l'Etablissement Public Foncier (EPF) et mise en œuvre des procédures éventuelles de préemption liées,
- Participation au développement, à la mise en œuvre et à l'administration du S.I.G,
- Gestion du dossier « accessibilité » pour aider les communes face à la réglementation,
- Sécurité dans les bâtiments communautaires et lors des manifestations. Prévention des risques,
- Elaboration du guide réglementaire au profit des maires.

Madame Stéphanie KOCHERT, 6^e Vice-Présidente, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du Président, chargé :

- Réglementation Natura 2000, impact sur le territoire,
- Prise en compte du schéma régional de cohérence écologique : impact sur les secteurs des différentes communes, relations avec les partenaires (état, mairies, agriculteurs, associations ...)

- Développement durable, écologie urbaine et rurale. Recyclage des déchets verts. Promotion des opérations de sensibilisation aux pratiques du compostage individuel Education à l'environnement en lien avec différentes associations de protection et de valorisation de l'environnement (CINE, associations arboriculteurs...)
- Les énergies renouvelables, les aides pour le solaire,
- La valorisation du patrimoine naturel et paysager du Pays de Wissembourg en coordonnant l'entretien et la valorisation des sentiers existants (éditions de topoguides pour améliorer la lisibilité de l'offre) et création d'un plan local de randonnées et voies vertes (améliorer l'offre existante en aménageant des sentiers intercommunaux et développement des voies vertes en lien avec les autres COMCOM),
- Création d'itinéraires de randonnée équestre,
- Création d'itinéraire d'interprétation du patrimoine,
- Prévenir les risques naturels tout en préservant les ressources naturelles (suivi de l'impact des travaux sur les coulées de boue, mise en valeur des vergers...).

6. Membres de commissions

COMMISSION D'APPEL DOFFRES

Titulaires :

Mme. Brigitte CONUECAR
M. Christian GLIECH
Mme. Stéphanie KOCHERT
M. Pierre KOEPF
M. Richard FREY

Suppléants :

M. René RICHERT
M. Georges BURGER
M. Georges WERLY
M. Jacky KOCHERT
M. Michel LOM

COMMISSION TRANSFRONTALIERE

M. RICHERT René : Vice-Président responsable – M. GLIECH Christian – M. STRAPPAZON Serge – Mme. HAAS Sylvie – Mme. MATTER Isabelle – Mme. CONUECAR Brigitte – M. KELLER Martial – M. BURGER Georges.

COMMISSION PERISCOLAIRE

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne – M. KOEPF Pierre – M. WAHL Bertrand – Mme. PHIIPPS Astride – M. SCHNEIDER Joseph – M. BALL Christophe – Mme. KOCHERT Stéphanie

COMMISSION PETITE ENFANCE

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. FEYEREISEN-HAINE Evelyne – DAMBACHER Sandra – WENDLING Anne-Marie – PHILIPPS Astride – WENNER Sylvie

GROUPE DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RYTHMES SCOLAIRES AU NIVEAU DES PERISCOLAIRES

Mme. Brigitte CONUECAR : Vice-Présidente responsable – Mmes. DAMBACHER Sandra – PHILIPPS Astride – KOCHERT Stéphanie – WENNER Sylvie et M. KOEPF Pierre.

GROUPE DE TRAVAIL SPORTS

M. RICHERT René : Vice-Président responsable – en relation avec les Présidents des associations sportives pour la gestion du terrain en gazon synthétique.

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

M. WAHL Bertrand : Vice-Président responsable – MM. LOM Michel – SCHNEIDER Joseph – Mmes. PHILIPPS Astride – FEYEREISEN-HAINE Evelyne et KOCHERT Stephanie

7. La Communauté des Communes du Pays de Wissembourg est membre des structures extérieures suivantes

- SMICTOM Nord du Bas-Rhin - ordures ménagères
- ADEAN - Association pour le développement de l'Alsace du Nord
- CTAC (Comité territorial d'animation et de coordination local auprès de l'ADEAN)
- SCOT DE L'ALSACE DU NORD
- EPFL – Etablissement public foncier local
- PNRVN – Parc naturel régional des Vosges du Nord
- Conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de la Lauter
- RELAIS CULTUREL – NEF

8. Les réunions en 2014

- Nombre de réunions :
 - du BUREAU (les Maires et les Vice-Présidents) : 3 réunions
 - du CONSEIL : 8 réunions
- Nombre de délibérations :
 - 16 délibérations ont été prises au BUREAU
 - 87 délibérations ont été prises au CONSEIL
- Autres réunions :
 - le 23/10/2014 : réunion d'un Conseil Transfrontalier avec la Verbandsgemeinde Bad Bergzabern
 - le 01/12/2014 : réunion d'information à l'attention de tous les élus communaux sur notre territoire

II. ORGANISATION

1. Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est l'organe de décision de la Communauté de Communes. Il est saisi de tous projets de délibérations, des budgets, des comptes administratifs. Il est constitué de 33 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CLEEBOURG	STRAPPAZON Serge BALL Christophe	
CLIMBACH	KOCHERT Stéphanie	LORENTZ Marcel
DRACHENBRONN	KOEPP Pierre WERLY Georges	
HUNSPACH	WAHL Bertrand HEIBY Sylvie	
INGOLSHEIM	FREY Richard	ILTIS Jean-Claude
OBERHOFFEN	ARNOLD Robert	PICARD Yvette
RIEDELSELTZ	RICHERT René PHILIPPS Astride	
ROTT	CONUECAR Brigitte	STROHL Claude
SCHLEITHAL	SCHNEIDER Joseph SCHMITT Chantal TETE Catherine	
SEEBACH	LOM Michel HAAS Sylvie SCHIMPF Théo	
STEINSELTZ	BURGER Georges KASTNER Daniel	
WISSEMBOURG	GLIECH Christian FEYEREISEN-HAINE Evelyne HUCK Jean-Claude MATTER Isabelle KOCHERT Jacky SCHWEINBERG Nadine FISCHER Etienne WENDLING Anne-Marie KELLER Martial WENNER Sylvie TYBURN Jean-Max DAMBACHER Sandra PFEFFER Jean-Louis	

2. Organigramme



III. STATUTS

1. Compétences de la Communautés de Communes du Pays de Wissembourg

La Communauté de Communes a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace communautaire :

- Elaboration et mise en œuvre d'une charte de développement local.
- Elaboration, suivi, modification et révision du Schéma de Cohérence Territorial, adhésion au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territorial de l'Alsace du Nord,
- Elaboration, modification, révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
- Elaboration, numérisation, et mise à jour des fonds de plans des communes membres de la Communauté de communes,
- Etudes, constitution, mise à jour d'un Système d'Information Géographique.

Développement économique :

- Constitution de réserves foncières pour la création de toutes nouvelles zones d'activités économiques à finalité industrielle, artisanale, tertiaire et commerciale.
- Etudes de faisabilité et d'impact destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion de zones d'activités économiques communautaire, à vocation économique, industrielle, artisanale, commerciale, tertiaire.
- Aménagement, équipement, gestion et entretien des zones d'activités économiques avec instauration de la taxe professionnelle de zone.
- Actions, recherches et prospections tendant à favoriser l'accueil, l'environnement, le maintien, l'extension des entreprises industrielles, artisanales, de services et commerciales dans le cadre des zones d'activités économiques.
- Etudes préalables à l'OCM (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) et au FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Réalisation d'études portant sur le commerce et l'artisanat (diagnostic, prospectives...)
- Opération de rénovation du commerce et de l'artisanat.
- Etudes de faisabilité destinées à apprécier les opportunités de création et de gestion d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Création, rénovation, aménagement, équipement, gestion, fonctionnement d'une pépinière d'entreprises et/ou hôtel d'entreprises et/ou bâtiment relais.
- Zone d'aménagement concertée d'intérêt communautaire

Développement du Tourisme :

- La réalisation de cartes, de dépliants, de brochures.
- La participation à la réalisation de manifestations touristiques intercommunales, inter-communautaires et transfrontalières.
- Aménagement, études et gestion du Fort de Schoenenbourg,
- Etudes, création (acquisition), aménagement, travaux et gestion de la Maison Ungerer.

COMPETENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- L'étude, la création, l'aménagement, l'équipement et l'entretien :
 - de sentiers pédestres (viticoles, arboricoles et forestiers).
 - de parcours historiques, patrimoniaux et naturels intra-muros et extra-muros sur le périmètre de la communauté de communes du Pays de Wissembourg.
 - de pistes cyclables hors agglomération assurant la liaison entre les communes ou vers les ZAE communautaires
- Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés (adhésion au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin), ainsi que toute étude s'y rapportant.
- La promotion des énergies renouvelables par la mise en œuvre de mesures incitatives et d'aides financières pour l'installation de panneaux solaires.
- Participation à des opérations de promotion des pratiques de compostage.
- Acquisitions de terrains, les mesures de protection, les travaux d'aménagement et d'entretien à la réduction des coulées d'eau boueuses.
- Développement de l'énergie éolienne.

Politique du logement et du cadre de vie :

- Elaboration, suivi et révision d'un Plan Local de l'Habitat.
- Etude pré-opérationnelle et mise en œuvre d'une opération d'amélioration de l'habitat.
- Actions de préservation du patrimoine bâti ancien.
- Réalisation, aménagement, gestion et entretien d'une aire de grand passage pour les gens du voyage

Création, aménagement et entretien de la voirie :

- Création, aménagement et entretien de voiries de dessertes directes externes et des aménagements routiers connexes pour les zones d'activités économiques communautaires.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires :

- contribution aux charges de fonctionnement de la piscine de Drachenbronn incombant aux communes de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, membres du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de la piscine de Drachenbronn. Le taux de participation est fixé annuellement et ne peut être inférieur à 50%

Actions sociales d'intérêt communautaire :

- Etude, création, aménagement, gestion et entretien :
 - des structures d'accueil de la petite enfance : haltes-garderies-crèches, ludothèques et relais d'assistantes maternelles,
 - des structures d'accueil périscolaire pour les enfants de 3 à 12 ans de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,
 - d'un terrain de football en gazon synthétique,
 - des équipements multisports installés par la Communauté de Communes
- Conduire, coordonner et soutenir les actions d'animation en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Autres compétences :

- Etude, promotion et aide pour le maintien à domicile de personnes âgées et de personnes à mobilité réduite. Actions en faveur de la solidarité et des services à rendre à la population.
- Etudes, aménagement et équipement de structures favorisant l'accueil temporaire de jour de personnes âgées. Conventionnement avec le Centre Hospitalier pour la gestion.
- Soutien à l'ABRAPA pour favoriser le portage de repas pour personnes âgées (par exemple : l'acquisition de camionnettes frigorifiques, le conventionnement avec d'autres communautés de communes ou le subventionnement). Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées.
- Aménagement, équipement, fonctionnement et gestion d'un Espace d'Accueil Senior et possibilités de conventionnement avec d'autres structures comme le Centre Hospitalier, les maisons de retraite, des collectivités territoriales ou encore des communautés de communes.
- Transport à la demande par délégation du Conseil Général du Bas-Rhin.
- Acquisition d'une série d'œuvres littéraires de jeunesse citées dans la liste de références ministérielles et dont la lecture est rendue obligatoire par le Ministère de l'Education Nationale (programme officiel). Ces livres seront mis à disposition de l'ensemble des écoles primaires de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.
- Etude et signature de conventions pour la mise en place de structures de formation continue transfrontalière.
- Partager des services et assurer des prestations de services de manière conventionnelle pour les communes membres.
- Soutien des vergers écoles pour les plantations hautes tiges.
- Acquisition, entretien, gestion, prêt et formation des utilisateurs du matériel composant la « Banque de Matériels » (chapiteaux, podiums, nacelle, sono...)

2. Modification des statuts

Une modification des statuts de la Communauté de Communes est intervenue en 2014. Sans apporter de changement majeur elle a servi à toiletter les compétences (se reporter à la délibération du Conseil du 20 janvier 2014 pour plus de détails).

IV. MARCHES PUBLICS

Depuis le 1^{er} janvier 2014, nous utilisons un nouveau profil acheteur, c'est-à-dire une nouvelle plate-forme de dématérialisation pour nos marchés publics qui s'appelle ALSACE MARCHES PUBLICS. Cette plate-forme est gérée par sept collectivités alsaciennes qui se sont regroupées (Région Alsace, CG67, CG68, Ville et CU de Strasbourg, Ville de Mulhouse et Agglomération), son utilisation est gratuite pour l'instant. Avant cette date nous étions hébergés chez Berger Levrault et payions la mise en ligne de chaque marché (36 € HT) ainsi qu'un abonnement annuel (360 € HT).

1. MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX

City stade à Oberhoffen Les Wissembourg :

Comme 13 autres communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, sur un total de 16, les jeunes de la commune d'Oberhoffen Les Wissembourg peuvent, depuis l'été 2014 s'amuser et se dépenser physiquement sur un terrain multisports tout beau, tout neuf. Le coût total, y compris la maîtrise d'œuvre, s'élève à 108 142 € TTC, subventionné à 6.24 % (17 340 €) par le CG 67.

Acquisition d'un véhicule à benne :

Au cours de cette année, la communauté de communes a acquis un véhicule à benne ; non seulement celui-ci facilitera le travail quotidien de nos agents techniques mais il pourra également être mis à disposition des autres communes membres. Dans le cadre de la banque de matériel il pourra assurer le transport des chapiteaux pour les associations qui n'ont pas de tracteur à disposition (montant de l'investissement : 31 122.30 € TTC).

Fourniture de gaz naturel :

En raison de la fin des tarifs réglementés du gaz au 1^{er} janvier 2015 et étant donné que le contrat pour le site de l'espace jeunes est arrivé à échéance au 30 septembre 2014, nous avons décidé de lancer un marché auprès de cinq fournisseurs pour la fourniture de gaz naturel pour le site de l'espace jeunes et le siège de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg à compter du 1^{er} octobre 2014. Un contrat a été signé avec TOTAL ENERGIE GAZ en prix fixe pour une durée de trois ans et avec une baisse de coût estimée à 1 600 € HT par an. De ce fait, les contrats avec GDF SUEZ (ancien fournisseur) ont été résiliés.

Signalétique dans les zones d'activités :

Le marché, lancé en 2013, s'est réalisé en 2014 avec l'installation de 10 portiques par la société LACROIX SIGNALISATION et un coût de 24 644.18 € TTC (les entreprises concernées ont participé à hauteur de 50%).

Parc informatique :

Un nouveau marché de prestations de service a été signé le 1^{er} juin 2014 pour une durée de 5 ans avec la société SYLAXE pour l'assistance, la maintenance et le dépannage du parc informatique. Le fait de relancer un nouveau marché, alors que le parc informatique a augmenté, nous permettra tout de même d'économiser environ 500 € HT par année.

Périscolaire de Wissembourg, appelé « maternelles » :

Ce site, annexe au périscolaire existant, accueillera à compter de la rentrée de septembre 2015 sur le temps de midi les élèves des écoles maternelles. L'accueil du soir ainsi que les accueils de loisirs sans hébergement se dérouleront toujours au périscolaire « La Ruche ». Un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception du projet de réaménagement a été signé avec le cabinet d'architecture SUTTER en décembre 2014 pour un montant de 15 983.59 € TTC. Les travaux seront réalisés en 2015.

Travaux de lutte contre les coulées d'eau boueuse :

Les travaux de lutte contre les coulées d'eau boueuse sur les communes de Cleebourg-Bremmelbach (Bassin Versant 5C et BV5B), Drachenbronn-Birlenbach (BV4D, BV5B et BV2B), Ingolsheim (BV1 et 2), Oberhoffen les Wissembourg (BV rue du moulin) et Steinseltz (BV1) se sont achevés en octobre 2014. Il reste à réaliser les travaux du BV6 à Schleithal (déclaration d'utilité publique en cours) et ceux du BV3 à Wissembourg qui sont en attente d'une décision de la part du propriétaire.

Les travaux programmés sur le BV2 à Bremmelbach ne seront pas exécutés.

V. SUBVENTIONS ET CONTRAT DE TERRITOIRE

1. SUBVENTIONS ET CONTRAT DE TERRITOIRE

POUR L'ANNEE 2014					
subventions accordées :					
objet	montant de la subvention accordée	tiers	dépenses totales		
			€ HT	€ TTC	
CIRCUITS PEDESTRES commune de Riedseltz	1 365,00 €	CONSEIL GENERAL	2 730,00 €	2 730,00 €	
TOTAUX	1 365,00 €		2 730,00 €	2 730,00 €	
POUR L'ANNEE 2014					
subventions versées :					
objet	montant de la subvention versée	tiers	montant totale de la subvention accordée (pm)	dépenses totales	
				€ HT	€ TTC
BANQUE DE MATERIEL (acquisition de petit équipement sur les années 2010 à 2013)	8 124,23 €	CONSEIL GENERAL	13 209,87 €	21 128,71 €	25 269,93 €
COMPOSTAGE (acquisition / vente composteur)	415,05 €	ADEME	830,10 €	5 700,00 €	6 840,00 €
TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES COULEES D'EAU BOUEUSE (communes de Cleebourg-Bremmelbach, Drachenbronn-Birlenbach, Oberhoffen Les Wissembourg, Schleithal, Steinseltz et Wissembourg-Altenstadt)	36 073,54 €	CONSEIL GENERAL	97 875,09 €	343 981,83 €	412 778,20 €
TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES COULEES D'EAU BOUEUSE (communes de Schleithal, Riedseltz, Drachenbronn-Birlenbach, Oberhoffen Les Wissembourg et Niederseebach)	9 046,00 €	ETAT (DETR 2011)	105 774,00 €	528 870,00 €	634 644,00 €
TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES COULEES D'EAU BOUEUSE (communes de Ingolsheim, Steinseltz, Cleebourg-Bremmelbach et Wissembourg-Altenstadt)	5 506,00 €	ETAT (DETR 2013)	77 500,00 €	387 450,00 €	464 940,00 €
OCM 2 ^e TRANCHE INVESTISSEMENT	14 828,00 €	ETAT	50 000,00 €	/	/
	7 413,50 €	CONSEIL GENERAL	25 000,00 €		
	15 344,00 €	REGION ALSACE	50 000,00 €		
OCM 2 ^e TRANCHE FONCTIONNEMENT	1 605,55 €	ETAT	18 064,00 €	/	/
	3 998,62 €	CONSEIL GENERAL	5 948,00 €		
	5 942,00 €	REGION ALSACE	7 317,00 €		
ITINERAIRE DE DECOUVERTE DE L'OENOTOURISME	8 523,75 €	CONSEIL GENERAL	8 523,75 €	29 372,18 €	33 145,13 €
	6 750,00 €	REGION ALSACE	6 750,00 €		
CIRCUITS PEDESTRES communes de Seebach et de Schleithal	2 665,00 €	CONSEIL GENERAL	2 665,00 €	5 330,00 €	5 330,00 €
TOTAL	126 235,24 €				

CONTRAT DE TERRITOIRE 2008/2014

BILAN FINANCIER DES AIDES DU CONSEIL GENERAL

thématique	opération	dépense € HT	subvention Conseil Général 67		autres aides publiques		
			montant	%	tiers	montant	%
Action territoriale et éducative - jeunesse	REALISATION DIAGNOSTIC AVANT MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE JEUNESSE	16 250,00 €	5 000,00 €	30,77%	/		
Animation du territoire	ACQUISITION HALL TECHNIQUE	354 012,49 €	100 000,00 €	28,25%	REGION ALSACE	100 000,00 €	28,25%
Animation du territoire	ACQUISITION DEUX VEHICULES REFRIGERES (pour l'ABRAPA)	43 727,60 €	21 863,81 €	50,00%	/		
Animation du territoire	ACQUISITION D'UN MINI BUS POUR COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE (utilisé par les périscolaires et l'animation jeunesse)	20 443,88 €	10 221,94 €	50,00%	/		
Animation du territoire	BANQUE DE MATERIEL (diverses acquisitions)	78 223,38 €	36 138,23 €	46,20%	/		
Animation du territoire	ACQUISITION DE DEUX CARRES DE DRESSAGE	4 728,00 €	2 364,00 €	50,00%	/		
Animation du territoire	ACQUISITION D'UNE SCENE MOBILE (Banque de matériel)	36 446,00 €	18 223,00 €	50,00%	/		
Animation du territoire	CIRCUITS PEDESTRES DANS LES COMMUNES (Seebach, Schleithal et Riedseltz)	8 060,00 €	4 030,00 €	50,00%	/		
Animation du territoire	IDENTITE VISUELLE (charte graphique) ET SITE INTERNET	10 300,00 €	5 426,00 €	52,68%	/		
Animation du territoire	MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION COLLECTIVE DE	332 442,26 €	35 055,87 €	10,54%	ETAT	135 084,73 €	40,63%
Animation du territoire	OENOTOURISME (itinéraire)	29 372,18 €	8 523,75 €	29,02%	REGION ALSACE	79 554,05 €	23,93%
Animation du territoire	PARCOURS HISTORIQUES (intra-muros Wissembourg,	138 656,57 €	34 640,00 €	24,98%	REGION ALSACE	6 750,00 €	22,98%
Développement culturel	TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU FORT DE SCHOENENBOURG (Hunspach - Ingolsheim)	1 306 799,65 €	210 000,00 €	16,07%	PAMINA	54 367,34 €	39,21%
					TOURISMUSVEREIN	15 007,50 €	10,82%
					AALMA	100 000,00 €	7,65%
					ADEAN	50 000,00 €	3,83%
					ETAT	140 000,00 €	10,71%
					REGION ALSACE	403 106,35 €	30,85%
					RESERVE PARLEMENTAIRE	30 000,00 €	2,30%
Développement culturel	REFECTION DU "LION BAVAROIS" (Wissembourg)	17 994,00 €	5 344,80 €	29,70%	BAYERISCHE VOLKSTIFTUNG	1 500,00 €	8,34%
					LANDKREIS	1 000,00 €	5,56%
					VERBANDSGEMEINDE BAD BERGZABERN	2 500,00 €	13,89%
					VILLE DE WISSENBURG	2 000,00 €	11,11%
Développement de la pratique sportive	AMENAGEMENT DE 13 CITY STADES	1 158 488,96 €	233 070,00 €	20,12%	/		
Développement de la pratique	CREATION D'UN TERRAIN EN	731 852,15 €	383 000,00 €	52,33%	LAFA	30 000,00 €	4,10%
Développement du réseau	RUE DU PORCHE DE LA	137 121,46 €	57 155,70 €	41,68%	/		
Développement touristique	EDITION DE PLAQUETTES	43 328,00 €	20 013,00 €	46,19%	/		
Développement touristique	RENOVATION MAISON UNGERER A HUNSPACH	742 024,10 €	175 000,00 €	23,58%	ETAT	147 514,39 €	19,88%
Environnement, cours d'eau et développement durable	ETUDE COULEES D'EAU BOUEUSE	98 000,00 €	30 740,00 €	31,37%	REGION ALSACE	39 675,75 €	5,35%
Environnement, cours d'eau et développement durable	TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES COULEES D'EAU BOUEUSE	363 106,62 €	103 922,64 €	28,62%	AGENCE EAU RHIN MEUSE	39 200,00 €	40,00%
Gestion durable des déchets	ACQUISITION DE COMPOSTEURS	20 520,00 €	3 696,40 €	18,01%	ETAT	81 157,00 €	22,35%
Petite enfance	STRUCTURE PERISCOLAIRE WISSENBURG	448 738,05 €	70 295,99 €	15,67%	ADEME	5 085,10 €	24,78%
Petite enfance	STRUCTURE PERISCOLAIRE SEEBACH	226 061,73 €	26 371,61 €	11,67%	SMICTOM	5 580,00 €	27,19%
Petite enfance	STRUCTURE PERISCOLAIRE DRACHENBRONN	567 079,78 €	57 507,29 €	10,14%	CAF	130 786,64 €	29,15%
Projets d'intérêt local	CITERNE INCENDIE (AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE)	19 000,00 €	3 800,00 €	20,00%	ETAT	58 335,95 €	13,00%
Projets d'intérêt local	ELABORATION DU PLU DE CLIMBACH	27 465,00 €	5 000,00 €	18,20%	CAF	62 465,00 €	27,63%
					ETAT	29 388,02 €	13,00%
					CAF	99 035,45 €	17,46%
					ETAT	124 819,00 €	22,01%
14							
TOTAL		6 980 241,86 €	1 666 404,03 €	23,87%		1 973 912,27 €	28,28%

Subventions « d'équipement » versées aux communes au cours de l'année 2014 :

Commune	Travaux	Dépense € TTC	Subvention versée
ALTENSTADT	Construction hall bois près école	175 392.67 €	12 100 €
BREMMELBACH	Rénovation éclairage public	42 502.48 €	9 000 €
CLIMBACH	Construction atelier municipal	220 709.86 €	15 000 €
INGOLSHEIM	Divers travaux d'aménagement extérieur	6 888.52 €	4 000 €
NIEDERSEEBACH	Rénovation de l'escalier et des abords de l'édifice de culte	28 393.86 €	9 400 €
SCHLEITHAL	Aménagement place de la mairie, accès handicapés + cimetière et mise en place d'un columbarium	786 611.01 €	20 000 €

VI. BANQUE DE MATERIEL

Elu en charge du service :

- René RICHERT – Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Agent en charge du service :

- Carine FRITZ

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg met à disposition de ses associations et de ses Communes membres du matériel pour leurs festivités.

Ce matériel est regroupé dans le hall communal et intercommunal de Wissembourg d'une superficie de 1 000m².

Liste et caractéristiques du matériel composant la banque de matériel :

Type de matériel	Quantité disponible	Observations
Chapiteau 7X14 mètres	7	Superficie de 100 m ²
Chapiteau 10X25 mètres	1	Superficie de 250 m ²
Sonorisations	3	Hautparleur & micro
Podium	1	La moitié : 63 m² (28 panneaux de 1.5mx1.5m) La totalité : 126 m² (56 panneaux de 1.5mx1.5m) Hauteur du podium 0.90m
Scène mobile (camion)	1	8X6 mètres ou 8X4 mètres
Chalet en bois 4X2 mètres	11	
Chalet en bois 6X2 mètres	5	
Nacelle	1	
Niveleuse	1	
Grilles d'exposition	12	

Type de matériel	Quantité disponible	Observations
Barrière de sécurité	12	
Coffret électrique	3	
Vidéoprojecteur	1	
Ordinateur portable	1	
Panneaux de signalisation		Divers
Panneau indicateur de vitesse	1	
Radar	1	

Les modalités de mise à disposition :

- Toute demande de location doit obligatoirement se faire par écrit
- Un chèque de caution libellé à M. le Trésorier de Wissembourg est à déposer à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg avant récupération du matériel

Les tarifs de mise à disposition sont les suivants :

- Pour les associations des Communes membres :

Matériel	Prix TTC
Chapiteau 7X14	90 €
Chapiteau 10X25	165 €
Sonorisation	25 €
½ podium	90 €
Podium entier	165 €
Nacelle : ½ journée	50 €
Nacelle : 1 journée	84 €
Chalet en bois	55 €
Scène mobile	110 €
Vidéoprojecteur	Gratuit
Ordinateur Portable	Gratuit
Grilles d'exposition	Gratuit
Barrière de sécurité	Gratuit

- Pour les Communes et les Ecoles des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
L'ensemble du matériel est mis à disposition gratuitement et sans limite

- Pour les associations, Communes et Communauté de Communes hors Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Matériel	Prix TTC
Chapiteau 7X14	400 €
Chapiteau 10X25	550 €
Sonorisation	50 €
½ podium	400 €
Podium entier	550 €
Chalet en bois	110 €

Pour les particuliers/privés

Matériel	Prix TTC
Chapiteau 7X14	305 €
½ podium	305 €

Assurance :

Les chapiteaux sont assurés par la Communauté de Communes auprès de l'assureur GROUPAMA pour les garanties et risques suivants :

Responsabilité générale civile / Incendie, tous dommages matériels chapiteaux, attentats, catastrophes naturelles : contrat N° 10056214 Q-0033. Ce contrat a pour objet de garantir l'accusé contre tous bris et destructions accidentels, subis par le chapiteau monté, démonté et en cours de transport.

Chaque organisateur de manifestations est tenu de prendre une assurance (en principe une responsabilité civile annuelle) pour la manifestation qu'il organise et qui le couvre pour tous dommages pouvant survenir lors de l'organisation de cette manifestation, n'ayant pas forcément de lien avec les chapiteaux mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

VII. DIVERS

1. Foncier

Deux sociétés n'ont pas concrétisé leur projet d'acquérir un terrain en zone d'activités Sud extension : la plâtrerie RICHERT et OLIO TECHNOLOGY.

Les ventes de biens immobiliers en 2014 :

Qui ?	Quoi ?	Quelle surface ?
CAVE DE CLEEBOURG	Parcelles de l'aire de départ des sentiers	18,11 ares
EUROMATERIAUX	Terrain en ZAE SUD (complément)	9,43 ares
R. M. R.	Terrain en ZAE EST	106,63 ares
SCI AKIN	Terrain en ZAE SUD EXT. (complément)	2,90 ares
SCI HCB (époux Coskun)	Terrain en ZAE SUD EXT.	73,69 ares
SYNDIC GERMANIA	Cave pour installer ascenseur	/

Dossier d'expropriation en ZAE EST :

L'acquisition d'une parcelle sise dans la zone d'activités Est et placée sous séquestre fait l'objet d'une procédure d'expropriation, dont l'ordonnance a été prononcée, le 6 juin 2014. Le projet d'extension de la zone d'activités Est et d'acquisition dudit bien ont été déclarés d'utilité publique et de cessibilité le 24 janvier 2014. Cette parcelle sera utilisée pour la plate-forme de compostage.

2. Opération Collective de Modernisation - OCM

L'Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services, lancée sur le territoire en 2009, a pris fin en 2014. Elle aura permis de soutenir 23 entreprises en leur allouant des aides individuelles pour un montant total d'environ 265 000 €. Ces aides sont destinées à la rénovation des locaux ou au renouvellement des outils de travail. L'OCM a également permis de soutenir et de dynamiser le commerce local par des aides dites de fonctionnement d'un montant d'environ 114 000 € (organisation de salon professionnel, journée portes ouvertes, sensibilisation auprès des jeunes, calendrier des pros, site internet d'ARCO 16, etc). L'ensemble des aides versé provient de comptes publics : communauté de communes du pays de Wissembourg, Etat, Région Alsace et Conseil Général du Bas-Rhin.

3. Assurance

8 dossiers de sinistres ont été ouverts en 2014. 4 dossiers dans le cadre de la garantie dommage aux biens (terrain gazon synthétique, péricolaires Wissembourg et Drachenbronn, maison de l'enfance). 4 dossiers pour les contrats auto (pour 2 remorques agricole, 1 véhicule Abrapa et le mini-bus).

4. Conventions

Club Vosgien :

La précédente convention signée avec le Club Vosgien étant arrivée à échéance le 13 septembre 2014, une nouvelle convention a été signée le 30 septembre 2014 pour prendre le relais. Les missions du Club Vosgien sont les suivantes : être force de proposition pour l'aménagement de nouveaux sentiers puis les baliser et les entretenir. Pour 2014 la participation de la comcom s'élève à 1 545 €.

Section Football du collège :

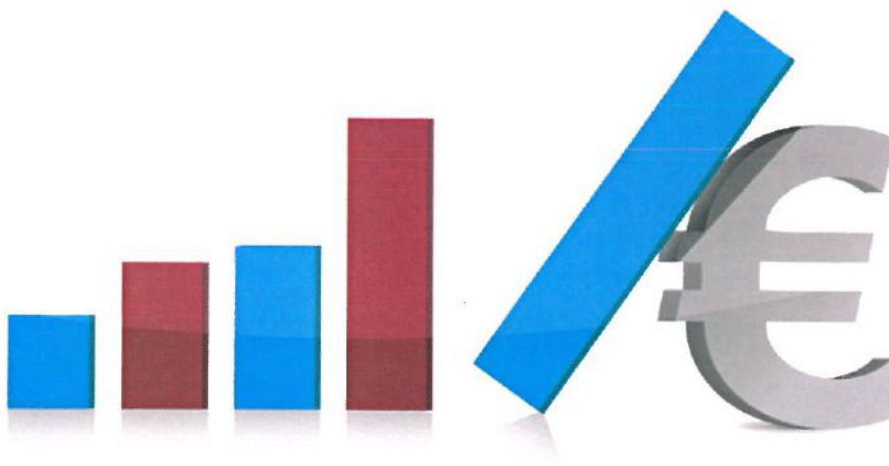
La convention pour la « section sportive scolaire football » au collège Otfried de Wissembourg a pris fin le 31 août 2014, il a été décidé de ne pas la reconduire.

5. Divers

Facturation utilisation gazon synthétique :

Par délibération en date du 15 décembre 2014, il a été décidé de fixer un tarif pour l'utilisation du terrain de football en gazon synthétique (hors clubs de football du territoire pour lesquels cela reste gratuit). Le tarif forfaitaire est fixé à 50€ la journée.

BUDGET FINANCES



I. BUDGET

Le budget de la Communauté de Communes comprend d'une part le budget principal et d'autre part deux budgets annexes.

Le budget principal reprend les dépenses et les recettes liées au fonctionnement de la Communauté de Communes ainsi que les opérations qui ne font pas l'objet d'un budget annexe.

Les budgets annexes retracent les opérations liées à l'aménagement des zones d'activités

- Le budget ZAE EST
- Le budget ZAE SUD EXTENSION

Le budget de la ZAE SUD a été clos au 31.12.2014, l'ensemble des travaux d'aménagement liés à cette zone sont terminés. Les terrains ont tous été vendus.

1. BUDGET PRINCIPAL

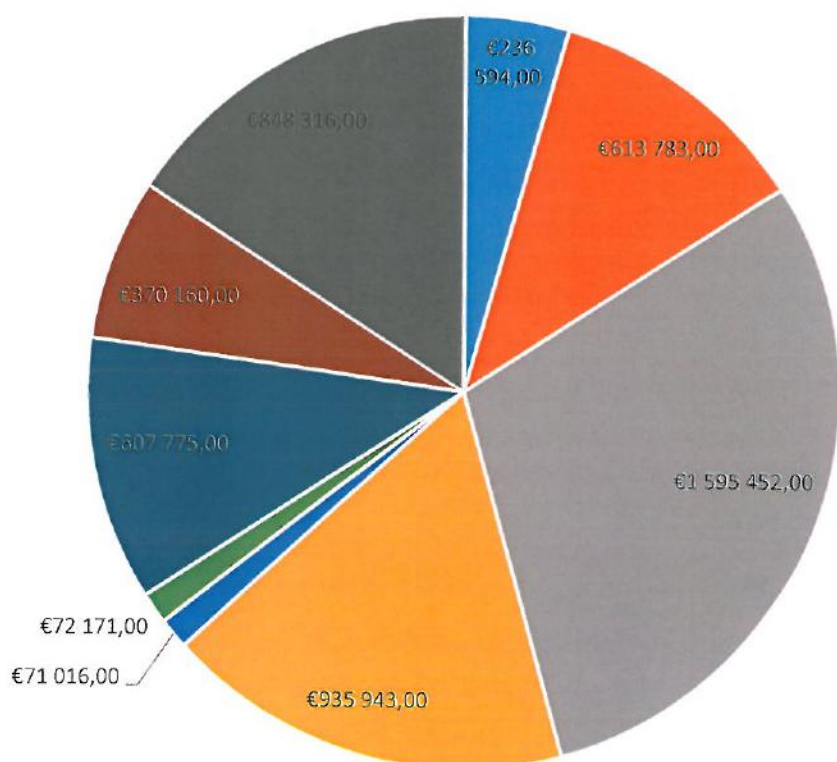
Fonctionnement en dépenses et en recettes : 5 951 000 €

Investissement en dépenses et en recettes : 1 353 000 €

Réalisation du budget 2014

Dépenses de fonctionnement : 5.351 210 €

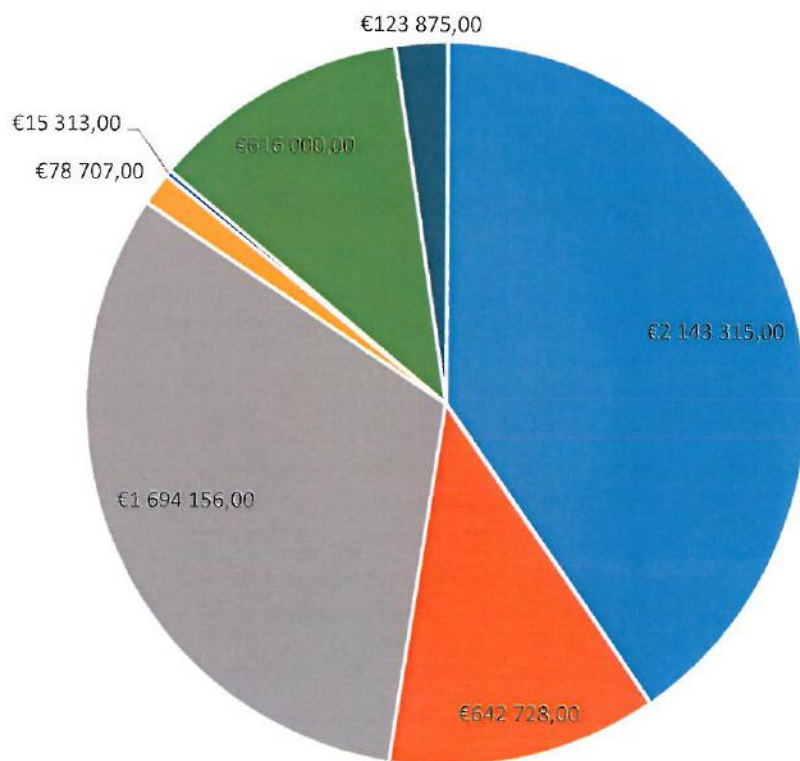
Réalisation des dépenses de fonctionnement 2014



- Charges à caractère général (eau, énergie, entretien et réparations, assurances, ...) 236.594 €
- Charges de personnel (salaires et charges sociales, indemnités des élus) 613.783 €
- Participation à verser au SMICTOM (ordures ménagères) 1.595.452 €
- Enfance, petite-enfance, jeunesse, seniors 935.943 €
- Culture, tourisme, patrimoine 71.016 €
- Charges financières 72.171 €
- Subvention d'équilibre versée au budget ZAE SUD 607.775 €
- Dotations aux amortissements 370.160 €
- Divers 848.316 €

Recettes de fonctionnement : 5.314.098 €

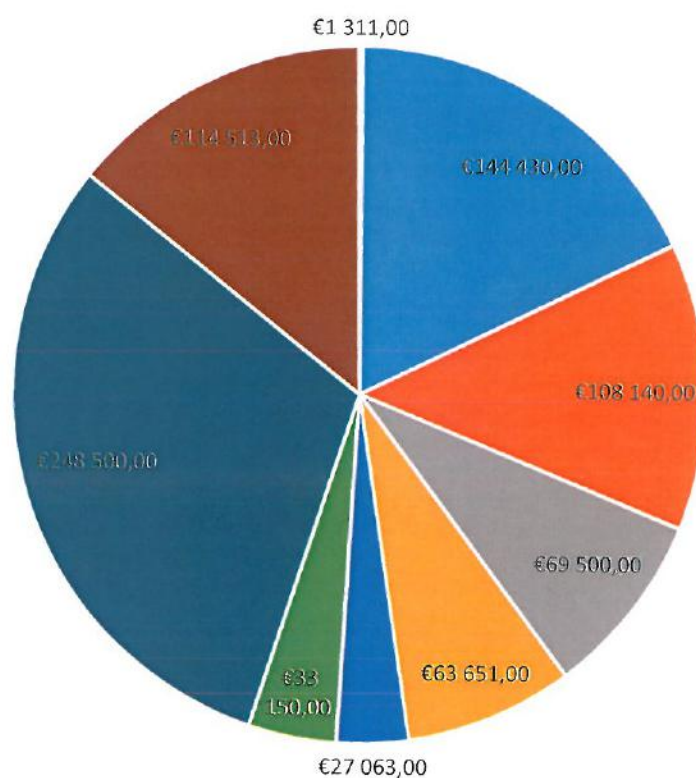
Réalisation des recettes de fonctionnement 2014



- Fiscalité locale 2.143.315 €
- Subventions, participations et dotations 642.728 €
- Redevances ordures ménagères 1.694.156 €
- Produits courants 78.707 €
- Produits exceptionnels 15.313 €
- Reprise provision ZAE SUD 616.000 €
- Divers 123.875 €

Dépenses d'investissement: 810.258 €

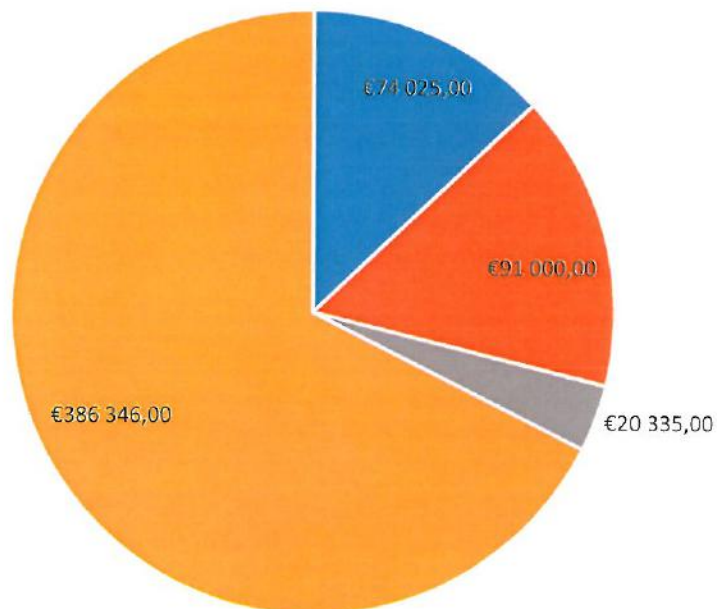
Réalisation des dépenses d'investissement 2014



- Travaux de lutte contre les coulées de boue 144.430 €
- Travaux d'aménagement City Stade à Oberhoffen 108.140 €
- Subvention d'équipement versées aux communes 69.500 €
- Acquisitions diverses (matériel de transport, divers équipement pour la banque de matériel, etc ...) 63.651 €
- Travaux d'aménagement (Maison Ungerer, Hall communautaire, Maison de l'Enfance, terrain gazon synthétique, etc ...) 27.063 €
- Réalisation de parcours œnologiques 33.150 €
- Remboursement d'emprunts 248.500 €
- Opérations d'ordre (reprise de subvention) 114.513 €
- Divers 1.311 €

Recettes d'investissement : 571.706 €

Réalisation des recettes d'investissement 2014



■ Subventions 74.025 €

■ Remboursement de prêt ALSABAIL 91.000 €

■ FCTVA 20.335 €

■ Opérations d'ordre 386.346 €

Les taux des quatre taxes additionnelles ont été fixés à :

- Taxe d'habitation : 5,44 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie : 3,31 %
- Taxe foncière sur propriété non bâtie : 14,98 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 4,16 %

La taxe professionnelle de zone, applicable aux entreprises implantées dans les ZAE Intercommunales, est fixée à 21 %.

2. LES BUDGETS ANNEXES

Budget Zone d'Activités Est (ZAE EST)

Fonctionnement en dépenses et en recettes :	1 780 000 €
Investissement en dépenses et en recettes :	1 483 000 €

Budget Zone d'Activités Sud Extension (ZAE SUD EXTENSION)

Fonctionnement en dépenses et en recettes :	4 315 000 €
Investissement en dépenses et en recettes :	4 480 000 €

II. EMPRUNTS ET LIGNE DE TRESORERIE

1. Emprunts

Budget principal

Organisme	Montant initial	Durée	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Capital restant dû au 31.12.2014
CAISSE DE CREDIT MUTUEL	300 000.00 €	15 ans	3.770% FIXE	Mensuelle	31.12.2019	99 999.60 €
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000.00 €	15 ans	4.33% FIXE	Trimestrielle	01.03.2024	690 504.49 €
CAISSE D'EPARGNE	800 000.00 €	15 ans	0.77% taux révisable	Trimestrielle	30.11.2024	533 333.40 €
CAISSE DE CREDIT MUTUEL	1 100 000.00 €	10 ans	3.55% FIXE	Trimestrielle	31/12/2021	770 000.00 €
Total emprunté	3 200 000.00 €				TOTAL	2 093 837.49 €

Budget ZAE SUD EXTENSION

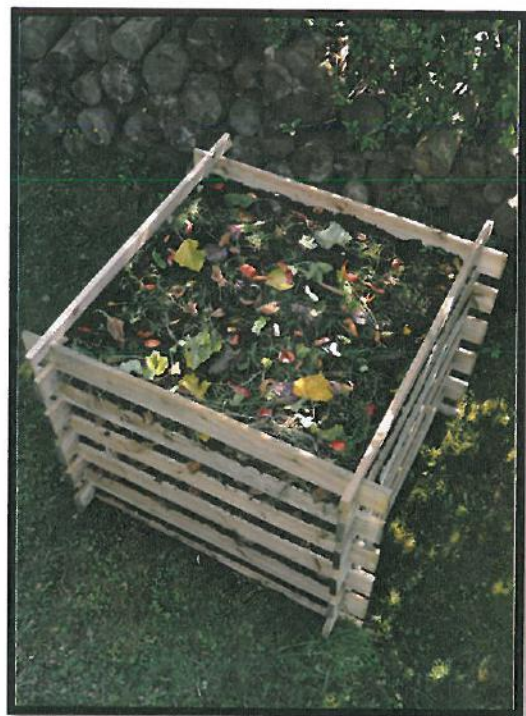
Organisme	Montant	Durée	Début remboursement	Taux	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2014
Département Avance remboursable TRANCHE 1 - Acompte 2	258 486.97 €	10 ans	01.08.2013 (5 ans à compter signature de la convention) 129 243.49 €		01.08.2018 129 243.49 €	129 243.49 €
Département Avance remboursable TRANCHE 1 - Acompte 3	42 599.00 €	10 ans	01.06.2015 (5 ans à compter signature de la convention) 21 299.50 €		01.06.2020 21 299.50 €	42 599.00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 2 - Acompte 1	83 930.00 €	10 ans	01.06.2014 (5 ans à compter signature de la convention) 41 965.00 €		01.06.02019 41 965.00 €	41 965.00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - Acompte 1	275 000.00 €	10 ans	01.08.2013 (à compter signature de la convention) 137 500.00 €		01.08.2018 137 500.00 €	137 500.00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - Acompte 2	63 360.00 €	10 ans	01.06.2015 (à compter signature de la convention) 31 680.00 €		01.06.2020 31 680.00 €	63 360.00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - Acompte 3	88 458.00 €		02.11.2015 (à compter signature de la convention) 44 229.00 €		02.11.2020 44 229.00 €	88 458.00 €
CAISSE D'EPARGNE	700 000.00 €	15 ans	01.03.2010	0.77% taux révisable	30.11.2024	466 666.60 €
					TOTAL	969 792.09 €

2. Ligne de Trésorerie

Pour assurer le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a conclu un contrat de ligne de trésorerie avec la CAISSE D'EPARGNE ALSACE aux conditions suivantes (délibération du 30 juin 2014) :

- **montant** : 500 000 €
- **durée** : 12 mois renouvelable
- **marge et taux de référence** : taux révisable indexé EONIA + marge 1,90 %
- **périodicité de paiement des agios** : trimestrielle par débit d'office
- **décompte des intérêts** : les intérêts sont calculés *prorata temporis* sur les sommes effectivement utilisées, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- **frais de dossier et commission d'engagement** : 750 € (0,15 %)
- **commission de non-utilisation** : 0,20 %
- **montant du tirage minimum** : NEANT
- **déblocage des fonds** : La demande de déblocage des fonds se fera par l'intermédiaire du circuit du Trésor Public via l'ACCT. La mise à disposition des fonds sera effectuée dans un délai n'excédant pas 2 jours ouvrés par la procédure du crédit d'office au crédit du compte du Trésor.
- **remboursement des fonds** : le remboursement des fonds est effectué par la procédure du débit d'office par virement de notre compte du Trésor.

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE



I. ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS

Elus en charge du service :

- Jean-Max TYBURN – 1^{er} Vice-Président au Smictom
- Serge STRAPPAZON – Délégué au Smictom
- René RICHERT – Délégué au Smictom

Agent en charge du service :

- Véronique PONCE

Partenaire : SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

1. Historique

Depuis le 1^{er} janvier 2006, un système unique de financement du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers s'applique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

Depuis 2008, les particuliers ont pu opter pour la mise en place du prélèvement en trois échéances. A compter de 2010, le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) est un autre mode de paiement proposé aux usagers.

2. Actions 2014

Gestion administrative du service (facturation,...)

Missions d'enlèvement et de traitement confiées au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

Tarifs 2014

FOYER 1 PERSONNE	116 €
FOYER 2 PERSONNES	194 €
FOYER 3 PERSONNES	261 €
FOYER 4 PERSONNES	326 €
FOYER 5 PERSONNES ET+	393 €
LES RESIDENCES SECONDAIRES	198 €
LES GITES RURAUX	119 €

Poubelle brune (ordures ménagères) : un passage par semaine ;

Poubelle bleue (papiers, journaux, cartons,...) : un passage tous les quinze jours.

3. Chiffres clés

Coût du service facturé par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin : 1 591 725.00 €

Nombre de factures éditées en 2014 :

- TIP : 5241
- PRELEV : 1734 + 1740 (2 factures par an)

4. Actions et projets en cours

Réflexion sur la gestion, la facturation et la tarification de la future mise en place de la redevance incitative sur le territoire.

II. COMPOSTAGE

Pas d'actions sur 2014 par manque de temps – néanmoins 24 composteurs ont été vendus.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



I. SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Elu en charge du service :

- Bertrand WAHL – Vice-Président Politique de l'Habitat

Agent en charge du service :

- Carine FRITZ

Partenaires :

- Conseil Général du Bas-Rhin
- Urba Concept
- Procivis

1. Amélioration des logements et de l'habitat – PIG RENOV'HABITAT

Le Conseil Général du Bas-Rhin, délégataire de la gestion des aides à l'habitat privé de l'ANAH, a décidé d'engager une action d'envergure pour la réhabilitation du parc privé ancien de logements, appelée Rénov'Habitat 67.

Cette action se déploie à l'échelle de chacun des territoires des cinq Maisons de Conseil Général, sous la forme de 5 Programmes d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat.

Ces programmes visent à soutenir les travaux de réhabilitation et de remise en état des logements anciens, grâce à des aides financières et à une assistance technique proposée aux propriétaires.

C'est dans ce cadre que l'atelier URBA CONCEPT dirigé par Jean-Marie THOMANN, architecte, a été missionné pour assurer le suivi-animation et l'assistance.

Les financements et aides apportés par le Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'Habitat «Rénov'Habitat» aux propriétaires proviennent :

- de l'Agence Nationale pour l'amélioration de l'habitat
- du Conseil Général du Bas-Rhin
- de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Qui est concerné ?

- Les propriétaires occupants ayant des ressources modestes
- Les propriétaires bailleurs de logement, ou bien souhaitant transformer une grange ou des anciens locaux d'activité en habitat

Quels sont les principes ?

Les principes du dispositif du PIG Rénov'Habitat 67 sont basés sur :

- > Une mission de suivi-animation territorialisée par la Maison du Conseil Général, qui consiste :
 - à assurer l'information sur le dispositif
 - à tenir un ensemble de permanences publiques d'information
 - à conseiller les propriétaires sur le choix des travaux et les montages financiers possibles
 - à réaliser les dossiers de demandes de subventions
 - et au final, à procéder au contrôle des travaux
- > et, un ensemble de mesures financières incitatives (subventions, primes, crédit d'impôts réduction d'impôts)

Permanences dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg tous les 1^{er} mardi du mois de 13h30 à 15h

URBA CONCEPT - Monsieur Jean-Marie THOMANN

2 rue de l'ancienne école - 67170 BERNOLSHEIM

Tél. 03 88 68 37 00 - Fax 03 88 68 99 63 - Port. 06 72 81 30 29

E-mail : urba-concept@wanadoo.fr - www.renov-habitat-haguenau.net

Quels travaux ?

- Des travaux **d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment** : isolation, mise en place d'un système de chauffage économe,... ;
- Des travaux destinés à **l'amélioration de l'habitat** en matière de sécurité, de salubrité ou d'équipement des logements et des parties communes d'immeubles ;
- Des **travaux d'accessibilité ou d'adaptation** de l'immeuble et du logement aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

La CCPW s'engage en outre :

- **à abonder les aides de l'ANAH pour les propriétaires bailleurs à hauteur de 10% du montant des travaux HT** dans les conditions suivantes :

Type de projets	Plafond des travaux subventionnables de l'Anah	Taux de subvention de la Communauté de communes
1- Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	1 000€ HT/m ² dans la limite de 80 000 € HT	10%
2- Travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	750€ HT/m ² dans la limite de 60 000 € HT	
3- Travaux d'amélioration pour l'autonomie de la personne		
4- Travaux d'amélioration pour réhabiliter un logement dégradé, à la suite d'une procédure RSD ou d'un contrôle de décence		
5- Transformation d'usage dont le projet répond aux enjeux du plan départemental de l'habitat		

- **à abonder les aides de l'ANAH pour les propriétaires occupants modestes et très modestes dans le cas où ils relèvent de l'éco conditionnalité mise en place par le Conseil Général mais n'en remplissent pas les conditions**, c'est-à-dire qu'ils réalisent des travaux liés aux énergies (en dehors des travaux d'installation d'équipement de

- confort manquant) mais ne réalisent pas le gain énergétique de 25% nécessaire pour l'octroi de la subvention du Conseil Général, dans les conditions suivantes :

		Taux de subvention de la Communauté de communes		
Type de projets	Plafond des travaux subventionnables par l'Anah	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes	Ménages aux ressources modestes / plafond majoré
Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	50 000 € HT	0 %		
Travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	20 000 € HT			
Travaux d'amélioration pour l'autonomie de la personne	20 000 € HT			
Travaux d'amélioration : - travaux liés à la sécurité - travaux liés à la santé - travaux liés aux économies d'énergie lorsqu'à l'issue des travaux le gain énergétique est d'au moins 25% (consommation conventionnelle du logement) - autres travaux (non liés aux économies d'énergie)	20 000 € HT			
Travaux d'amélioration - travaux liés aux économies d'énergie lorsqu'à l'issue des travaux le gain énergétique est inférieur à 25% ou lorsqu'il n'y a pas de diagnostic	20 000 € HT	10 %		0 %

Avances des subventions de la Communauté de communes par Procivis Alsace

Dans le cadre de son partenariat avec le Conseil Général, PROCIVIS Alsace consent à avancer les subventions de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG dans les conditions suivantes :

- Avance sans intérêt et sans frais ;
- Déblocage des fonds au fur et à mesure des décisions d'octroi des subventions et selon des versements mensuels ou trimestriels variables en fonction des montants de subventions accordées, dans la limite d'un montant de 20 000 euros, étant précisé que le versement suivant ne pourra intervenir que si les ¾ du versement précédant ont été payés aux entreprises.

Un compte spécial destiné à recevoir les fonds avancés par PROCIVIS Alsace est ouvert et mandat est donné à l'opérateur du suivi-animation des PIG d'affecter ces fonds aux paiements des entreprises.

Les propriétaires occupants mandatent PROCIVIS Alsace pour qu'elle perçoive directement pour leur compte le montant de toutes les subventions préfinancées.

A terme, le montant des subventions individuelles reversées à PROCIVIS Alsace par les partenaires financeurs dont la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG sera égal au montant des fonds débloqués à titre d'avance.

Les étapes procédurales et le rôle du prestataire est identique à la convention signée entre le Département et Procivis Alsace pour l'avance des subventions du Conseil Général et de l'Agence Nationale de l'Habitat, à savoir :

- L'opérateur informe systématiquement le bénéficiaire du dispositif proposé par PROCIVIS Alsace. Il s'appuie pour cela sur l'ensemble des missions d'information et de prospection qui lui sont confiées par le cahier des clauses particulières du suivi-animation des PIG « Rénov'Habitat 67 ».
- Il assiste les propriétaires occupants dans ces formalités en les aidant à remplir les différents documents. Il fait signer par les bénéficiaires la fiche « Engagement- Procuration » en deux exemplaires et le cas échéant, le mandat de l'ANAH et/ou du Conseil Général et/ou de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG puis envoie sans délai, à PROCIVIS Alsace pour signature l'ensemble de ces documents.
- PROCIVIS Alsace se charge de renvoyer au bénéficiaire un exemplaire de la fiche « Engagement – Procuration » et le cas échéant, les mandats de l'ANAH et/ou du Conseil Général et/ou de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG. Après chaque conseil de Communauté, la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG transmet à PROCIVIS Alsace la liste des subventions octroyées en indiquant le nom du propriétaire et les montants de subventions votés.
- Dès que l'opérateur a connaissance des décisions d'octroi des subventions et, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, il paye les entreprises.
- Il transmet à PROCIVIS un tableau de bord de suivi des décisions d'octroi des subventions indiquant le nom des propriétaires, les dates de dépôt des dossiers, l'état des dossiers, les montants des subventions votées, les dates des paiements et les montants des versements.
- L'opérateur contrôle la conformité des travaux.
- Le Conseil Général et la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG versent le montant de leurs aides et des aides déléguées directement à PROCIVIS Alsace, conformément aux procurations signées par les propriétaires.

Les chiffres de 2014

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 5 dossiers dans le cadre du PIG RENOV'HABITAT en 2014.

Localisation du bâtiment concerné par les travaux et la subvention	montant des travaux subventionnée (retenue par l'ANAH sur présentation de factures)	Montant mandaté	Observation
CLEEBOURG	7 679,40 €	767,94 €	Propriétaire Occupant
WISSEMBOURG	281 999,93 €	28 200,00 €	Propriétaire Bailleur
WISSEMBOURG	60 280,54 €	6 028,05 €	Propriétaire Bailleur
SEEBACH	65 418,04 €	6 541,50 €	Propriétaire Bailleur
SEEBACH	83 904,00 €	8 390,40 €	Propriétaire Bailleur
TOTAL	499 281,91 €	49 927,89 €	

2. Financement de l'action d'amélioration de l'habitat - Les opérations de ravalement de façades, restauration des immeubles anciens et des immeubles remarquables

✓ Les Immeubles anciens – construits avant 1900

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg abonde les aides du Conseil Général en attribuant des subventions aux propriétaires réalisant des travaux de valorisation de leur patrimoine d'avant 1900 dans les conditions suivantes :

- Les bâtiments subventionnés sont les immeubles d'habitation construits avant 1900 et repérés conjointement par la commune / Communauté de communes et le Département.

Les travaux financés et les modalités de calcul de la subvention sont les suivantes :

Nature des travaux	Aide de la CDC	Aide du Département
Les peintures	2,3€ / m ²	2,3€ / m ²
Crépissage et la couverture	3,1€ / m ²	3,1€ / m ²
Fenêtres	38,5€ par unité	38,5€ par unité
Paire de volets	38,5€ par paire	38,5€ par paire
Porte extérieure	77€ par unité	77€ par unité
Réfection de tous les éléments en pierre de taille	15% du coût de réfection	15% du coût de réfection

Les travaux sont également subventionnés s'ils sont effectués en régie (c'est-à-dire par les propriétaires eux-mêmes) sur présentation des factures d'achat de matériel. La subvention sera égale à 20% du montant des factures.

Le plafond de la subvention est fixé à 3 050 €.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le commencement des travaux au Conseil Général du Bas-Rhin (*Direction de l'Habitat – Hôtel du Département - Place du Quartier Blanc – 67964 STRASBOURG CEDEX 9*). Le dossier doit également être déposé à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

Le dossier comprendra obligatoirement les pièces figurant sur le formulaire de demande de subvention.

A l'issue des travaux, le dossier de paiement sera déposé à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et au Conseil Général du Bas-Rhin par l'opérateur de suivi-animation du PIG Rénov'Habitat ou par le propriétaire directement en joignant factures et photos des travaux réalisés.

Pour la restauration des immeubles construits avant 1900 et classés « immeubles remarquables en mauvais état technique »

Les travaux suivants sont subventionnables :

- structure en pans de bois restaurée comme il convient,
- maçonnerie,
- clôture sur rue.

Le Département intervient (après avis d'une commission) à un taux variant de 10 à 25 % selon le degré de remarquabilité du bâtiment. Ces travaux viennent en complément des travaux de crépissage, peinture, couverture, menuiseries extérieures.

La subvention est plafonnée comme suit :

- 7.650 € par ensemble architectural, sans exiger de participation financière de la Communauté de Communes, au-delà de l'aide aux travaux d'entretien,
- 11.450 € par ensemble architectural, sous réserve d'une participation financière équivalente de la Communauté de Communes au-delà du seuil de 7.650 €.

✓ **Les Immeubles construits après 1900 et de plus de 20 ans d'âge**

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg attribue des subventions aux propriétaires réalisant des travaux de valorisation de leur patrimoine d'après 1900 et de plus de 20 ans d'âge dans les conditions suivantes :

- Sont subventionnées les façades donnant sur le domaine public et celles visibles depuis le domaine public.
- Le précédent ravalement de l'immeuble doit avoir été effectué au moins 10 ans auparavant et toutes les façades doivent être ravalées.

Les travaux financés et les modalités de calcul de la subvention sont les suivantes :

Nature des travaux	Aide de la CDC
Les peintures - pour les façades ordinaires	3,1€ / m ²
Les peintures – pour les façades à colombages	6,1€ / m ²
Pour le décapage des éléments en pierre de taille	6,1€ / m ²

Les travaux sont également subventionnés s'ils sont effectués en régie (c'est-à-dire par les propriétaires eux-mêmes) sur présentation des factures d'achat de matériel. La subvention sera égale à 20% du montant des factures.

Le montant maximum de la subvention est de 3.050 €, il ne peut pas dépasser 20% du montant des travaux.

Le ravalement des travaux est également subventionné par les communes de Riedseltz, Drachenbronn/Birlenbach et Rott.

Aucune participation communale n'est attribuée pour les communes de Cleebourg/Bremmelbach, Climbach, Hunsbach, Ingolsheim, Oberhoffen Les Wissembourg, Schleithal, Seebach et Steinseltz.

Les Chiffres de 2014

En 2014 la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a subventionné 53 dossiers pour un montant total de subvention de 33 299,65 €, réparti comme suit :

- Ravalement de façades (>1900) : 16 dossiers pour un montant total de subvention de 12 065,22€.
- Immeubles anciens (<1900) : 37 dossiers pour un montant total de subvention de 21 234,43 €.

3. Promotion des énergies renouvelables – les panneaux solaires

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg subventionne depuis juillet 2007 la promotion des énergies renouvelables – Aide à l'installation de système solaire

Les conditions d'attributions sont les suivantes :

- Habitat neuf ou existant,
- La superficie des capteurs doit être comprise entre 2 et 7 m²,
- L'installateur devra être agréé QUALISOL.

La subvention est attribuée aux particuliers, collectivités et établissements publics pour un montant forfaitaire de 200 €.

Quelques chiffres

- Depuis 2007, 55 dossiers ont été subventionnés pour un montant total de 11 000 €,
- En 2014, aucun dossier n'a été déposé ni subventionné.

II. REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE D'ALSACE DU NORD (SCOTAN)

Elus en charge du service :

- Bertrand WAHL – 5^e Vice Président
- Serge STRAPPAZON – Président

Agents en charge du service :

- Alain KLEIN
- Eloïse LERCH (depuis septembre 2014)

Historique

Le SCoTAN a été approuvé le 26 mai 2009 et est applicable sur tout le territoire.

Actions 2014

La révision du SCoTAN a pour objectif de prendre en compte le Grenelle de l'Environnement.

Chiffres clés

Le SCoTAN est composé de :

- 90 communes
- 7 intercommunalités
- 156 337 habitants

Actions et projet en cours

Approbation du SCoTAN révisé prévue fin 2015

III. REALISATION DE L'ETAT ZERO DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Elus en charge du service :

- Bertrand WAHL – 5^e Vice Président
- Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

- Eloïse LERCH (depuis septembre 2014)

Partenaire :

Conseil Départemental du Bas - Rhin

Historique

La communauté de commune a approuvé le PLUi le 7 octobre 2013. Il comprend notamment une orientation d'aménagement et de programmation habitat qui vaut PLH.

Conformément au code de la construction et de l'habitation, les PLH doivent obligatoirement être accompagnés d'un dispositif d'observation. Ce dispositif doit permettre de suivre l'évolution de la conjoncture du marché immobilier ; le suivi de la demande de logement locatif social ; le suivi des évolutions constatées dans le parc de logements locatifs sociaux et le parc de logements privés.

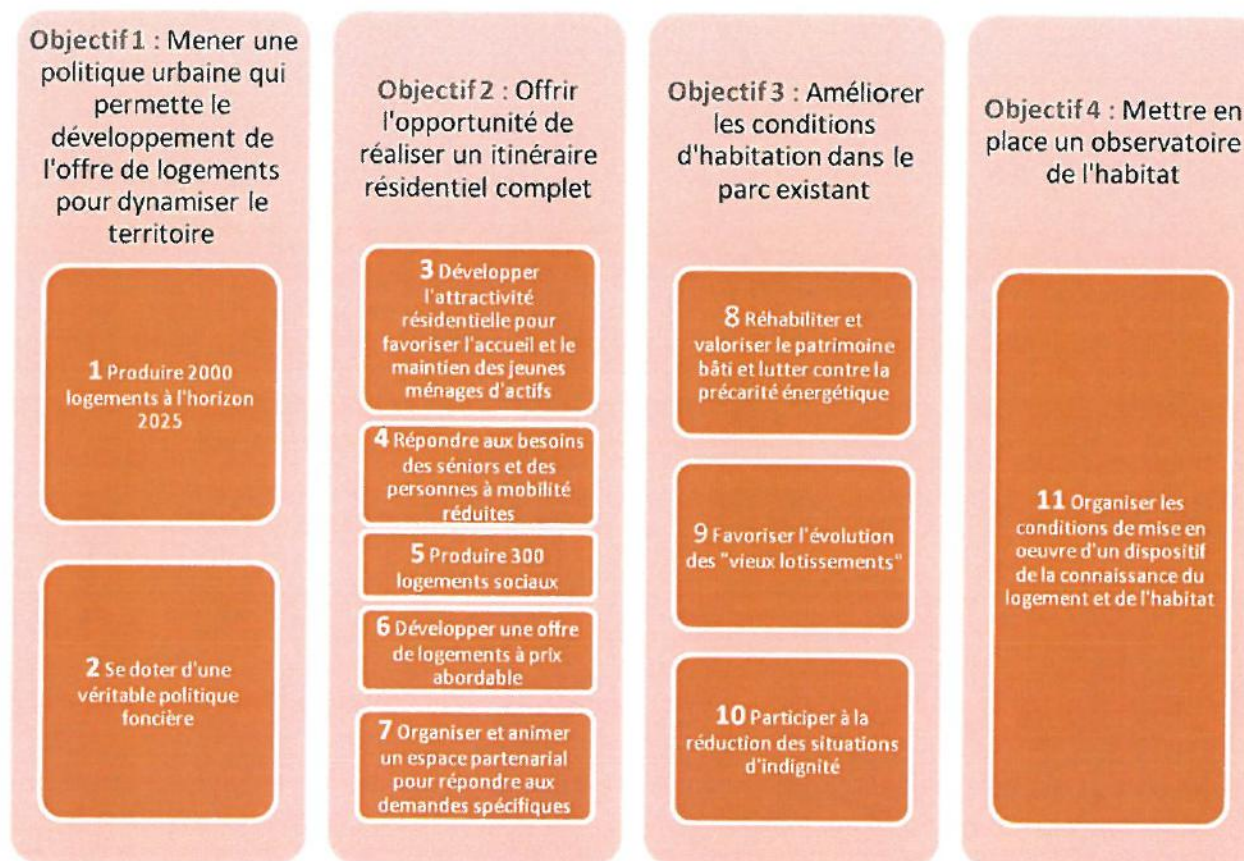
Actions 2014

En 2014 a été mis en place l'observatoire de l'habitat. Un état zéro sur les années 2010, 2011, 2012, 2013 a été réalisé afin de constituer une base de données solide pour réaliser les futurs bilans annuels.

Une convention a été signée avec le Conseil Général du Bas-Rhin afin d'alimenter l'observatoire de l'habitat en données.

Chiffres clés

Le PLH comprend 11 actions réparties en 4 objectifs :



Il prévoit notamment une répartition sectorisée de la production de logements sur le territoire :

- la ville de Wissembourg devra produire environ **60 logements par an** ;
- les communes de Seebach, Schleithal et Riedseltz produiront ensemble **45 logements par an**.
- les villages produiront ensemble **25 logements par an**

Actions et projet en cours

- Réalisation du bilan 2014, première année effective du PLH
- Présentation de l'état zéro et du bilan 2014 aux maires de la communauté de communes lors du séminaire urbanisme 2015

IV. SEMINAIRE URBANISME ET FORMATION AUX SECRETAIRES DE MAIRIE

Elus en charge du service :

- Bertrand WAHL – 5^e Vice Président
- Serge STRAPPAZON – Président

Agents en charge du service :

- Alain KLEIN
- Eloïse LERCH (depuis septembre 2014)

Historique

Suite aux élections municipales de 2014, et au renouvellement des élus, la communauté de communes a décidé d'organiser un séminaire urbanisme d'une journée à destination des maires et des maires délégués. L'objectif était de prendre connaissances des principaux concepts et règles d'urbanisme et de se familiariser avec le PLUi.

Une présentation similaire a été faite peu après aux secrétaires de mairie, plus centrée sur les autorisations d'urbanisme.

Actions 2014

Le séminaire urbanisme a été organisé le 6 juin 2014 à la salle des fêtes de Rott.

Programme de la journée :

8h45 – 9h00 accueil des participants

9h00 – 12h00 l'urbanisme réglementaire (SCoTAN, PLUi)

12h15 – 13h45 repas pris en commun au Cleebourg à côté de la cave viticole de Cleebourg

14h00 – 16h30 l'urbanisme opérationnel (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, responsabilité du maire,)

La formation en urbanisme aux secrétaires de mairie a été organisée le 25 juin 2014 au siège de la communauté de communes. Les thèmes abordés ont été les suivants : pouvoirs de police du maire, le PLUi et les autorisations d'urbanisme.

ENFANCE ET JEUNESSE



I. CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF

Courant l'année 2014 un nouveau Contrat Enfance Jeunesse a été négocié avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2014 – 2017.

Ce contrat permet à la communauté de communes d'obtenir les subventions annuelles pour les actions concernant la petite enfance (crèche/ halte- garderie, le Relais d'Assistantes Maternelles) et l'enfance (la ludothèque, les Accueils de Loisirs sans Hébergement).

En 2014 une subvention totale de 148 512.64€ nous a été versée pour les actions menées en 2013.

II. La Ludothèque L'ARC EN CIEL

Elue en charge

Mme Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service

Mme Isabelle Zermann



Historique

La ludothèque a ouvert ses portes en mai 2001. C'est un lieu de partage et de convivialité, dans lequel enfants et adultes peuvent se retrouver pour jouer, emprunter des jeux ou participer aux animations ludiques proposées.

INFORMATIONS PRATIQUES

TARIFS ANNUELS

POUR LES ADHERENTS DE LA COM COM ADHESION

Particuliers : 12 € par an et par famille

Collectivités : 18 € par an

POUR LES ADHERENTS HORS COM COM ADHESION

Particuliers : 15 € par an et par famille

Collectivités : 25 € par an

PRETS DE JEUX AUX PARTICULIERS

1 € par jeu pour 15 jours

PRETS DE JEUX AUX COLLECTIVITES

1 € par Jeu pour 1 Mois

HORAIRES D'OUVERTURE

MERCREDI

14 h 00 à 17 h 30 Jeu sur place et prêt

SAMEDI

09 h 00 à 12 h 00 Jeu sur place et prêt

Durant les périodes de congés scolaires, il est conseillé de s'adresser directement à l'animatrice

Accueil à la ludothèque au 7 Rue du Général Abel Douay :

Au cours de l'année 2014, 1 132 enfants sont venus profiter des jeux mis à leur disposition dans les locaux de la ludothèque. Ils étaient accompagnés de 345 adultes (les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte). Donc au total 1 477 personnes se sont vu proposer des animations et des nouveaux jeux acquis au cours de l'année.

F'Estival d'animations au Parc Stichaner :

Depuis 4 ans la ludothèque participe au F'Estival d'animations organisé au Parc Stichaner à Wissembourg. Les enfants et les adultes peuvent profiter pendant 5 semaines lors des vacances d'été de diverses animations et de jeux. Durant l'été 2014, 1 510 enfants et 399 adultes se sont rendus au stand de la ludothèque et ont ainsi profité de l'ombre des grands arbres du Parc Stichaner tout en découvrant une multitude de jeux mis gratuitement à leur disposition.

Animations hors des locaux de la ludothèque :

Une partie des animations se fait en dehors des murs de la ludothèque.

- ❖ Entre octobre et juin : dans les écoles maternelles et primaires de la Communauté de Communes. Plus de la moitié des élèves attend avec l'impatience l'arrivée de l'animatrice avec sa multitude de jeux.
- ❖ Les périscolaires et cantines scolaires se voient proposer une à deux fois par mois des animations ludiques.
- ❖ L'IMP (Institut Médico Pédagogique) les Glycines accueille 12 enfants en situation de handicap. Ces derniers sont ravis de pouvoir profiter d'une animation adaptée une fois par semaine.
- ❖ Au Patio de Wissembourg (Foyer d'hébergement pour adultes handicapés), les résidents attendent avec impatience l'animation proposée 2 fois par mois.

Autre service proposé :

Depuis 2004 un prêt gratuit de livres a été mis en place pour les écoles primaires de la communauté de communes. Le début c'est fait avec 28 collections de 35 livres chacune, actuellement les écoles ont à leur disposition 55 collections de 50 livres chacune (dont 2 collections en allemand). L'animatrice s'occupe de la préparation, de la distribution, du retour des livres mais aussi de la gestion du stock.

III. MAISON DE L'ENFANCE

Elue en charge :

Mme Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Mme Anna KUBIAK

La Maison de l'Enfance est un multi- accueil d'une capacité totale de 40 places selon l'agrément de la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

30 places sont réservées à l'accueil régulier et 10 places à l'accueil occasionnel.

Pendant la période scolaire 8 enfants de la petite section de l'école maternelle de l'Europe sont accueillis également pendant la pause méridienne.

Courant d'année 2014, 118 enfants âgés de 0 à 4 ans ont été accueillis dans la crèche/ halte- garderie. Près de 95% de ces enfants habitent sur le territoire de la communauté de communes.

La gestion de la structure est assurée par l'Association Générale des Familles via une délégation de service public. La Communauté de Communes prend en charge les dépenses d'investissement et rémunère le gestionnaire pour la partie fonctionnement.

En 2014 les dépenses de fonctionnement étaient de 284 668.13 € dont 277 132.62€ ont été versés au gestionnaire de la structure. La différence correspond aux dépenses de maintenance (climatisation, centrale de traitement d'air, chauffage, toiture végétalisée,...), aux réparations diverses et à l'entretien des espaces extérieurs.

Par ailleurs le sol souple de l'aire de jeux principal a été changé en juin 2014 pour un montant de 9 072€ TTC.

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF une subvention de 70 549.48€ a été versée à la collectivité.

IV. RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

Sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg le Relais d'Assistants Maternelles a été créé en 2001. Sa gestion est assurée par l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin par le biais d'une convention de gestion.

Ce service est financé par la communauté de communes et la CAF.

Depuis janvier 2014 le temps de travail de l'animatrice Sylvie BEAU a été augmenté et est donc passé à 35h hebdomadaires contre 30h auparavant.

Le RAM est un service gratuit et neutre. Lieu d'écoute, de rencontres et d'informations, aussi bien pour les assistants maternels que pour les parents, il propose en outre les activités suivantes :

Pour les parents et les assistants maternels le 1^{er} mardi du mois de 19h à 21h est l'occasion de se retrouver pour échanger autour de divers sujets (alimentation, accidents domestiques, sommeil, bricolage, ...) mais également pour aborder des questions d'ordre administratif ou juridique (impôts, congés, formation, ...) et bien d'autres choses encore pour améliorer l'accueil de l'enfant.

Pour les enfants de moins de 3 ans (accompagnés) : les lundis et mardis matins et pour préparer en douceur leur entrée à l'école maternelle :

- des activités d'éveil et de bricolage
- des séances de psychomotricité
- des séances de musique

Les liens qui se créent autour de l'enfant sont encore renforcés lors des événements exceptionnels organisés par l'animatrice du relais et qui attirent nombre d'enfants, d'assistants maternels et de parents : sortie de fin d'année, fête de Noël.

Pour ce service la communauté de communes a dépensé en 2014 30 926.50€ et la subvention de la CAF dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse était de 5 976.54€

V. PERISCOLAIRES ET CANTINES SCOLAIRES

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

La gestion des tous les accueils périscolaires ainsi que des cantines scolaires a été confiée à la FDMJC Alsace. Une Délégation de Service Public (DSP) a été signée pour la période 2010 -2015.

Dans le cadre de cette DSP des réunions de travail sont organisées environ tous les deux mois entre le délégataire, les élus et les services de la communauté de communes.

Elles permettent à la collectivité d'être informée régulièrement du fonctionnement de ce service, et de prendre rapidement des décisions pour l'améliorer.

1. Périscolaire de Wissembourg

Le périscolaire de Wissembourg a ouvert ses portes en septembre 2009.

La capacité maximale d'accueil, autorisée par les services de la Jeunesse et des Sports, est de 65 places (dont 15 places pour les enfants de moins de 6 ans).

Afin d'augmenter la capacité d'accueil et pour satisfaire toutes les demandes d'inscription, les enfants scolarisés à l'école Wentzel étaient accueillis dans la salle WESTERCAMP (une convention de location a été signée avec la paroisse protestante) et à compter de la rentrée 2014 ils se rendaient pendant la pause méridienne à la Maison des Associations (rue du Tribunal).

Depuis la rentrée 2014 la réforme des rythmes scolaires a été appliquée sur le territoire de la Communauté de Communes. Le périscolaire de Wissembourg propose, pendant la période scolaire, un accueil du matin en complément de ceux de midi et du soir.

En période extra- scolaire la structure de Wissembourg organise également :

- Les accueils du mercredi après- midi (mercredi journée jusqu'au juin 2014)
- Les accueils de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël)

En 2014 la participation financière de la communauté de communes était de 193 844.55€ et la CAF a versé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse une subvention de 52 158.50 €.

2. Périscolaire de Seebach

Après celui de Wissembourg, c'est l'Accueil de Seebach qui a ouvert ses portes en septembre 2010.

Situé au sein de l'école primaire de Seebach, dans les locaux totalement rénovés, il accueille les enfants des écoles maternelles et primaires de Seebach, Niederseebach et Hunspach.

La structure est habilitée pour 30 enfants dont 8 de moins de 6 ans.

Pendant la pause de midi, entre 20 et 30 enfants prennent le repas dans la structure.

La moyenne de fréquentation le soir est de 10 enfants.

Suite à la réforme des rythmes scolaires la structure est ouverte également les mercredis midi et après-midi (notamment pour les enfants de Schleithal).

Depuis juillet 2011 un centre de loisirs sans hébergement est organisé pendant les trois premières semaines du mois de juillet.

En 2014 la participation financière de la communauté de communes était de 91 330.03€ et la CAF a versé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse une subvention de 7 175.80 €.

3. Périscolaire de Drachenbronn/Birlenbach

A la rentrée 2012 le périscolaire de Drachenbronn - Birlenbach « Les Petits Dragons » a ouvert ses portes aux élèves des écoles maternelles et primaires de Drachenbronn-Birlenbach et de Cleebourg-Bremmelbach.

Située à côté de la salle des fêtes et des terrains de football, la structure offre aux enfants un cadre calme et agréable pour leur pause de midi ainsi qu'en fin de journée après les cours.

Elle est habilitée pour 38 enfants dont 10 de moins de 6 ans.

Pendant la pause de midi, environ 20 enfants prennent le repas dans la structure.

La moyenne de fréquentation le soir est de 9 enfants.

Le périscolaire de Drachenbronn propose également un accueil les mercredis midis et après- midi et un accueil de loisirs sans hébergement pendant les trois premières semaines du mois de juillet.

En 2014 la participation financière de la communauté de communes était de 94 061.96€ et la CAF a versé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse une subvention de 5 281.06 €.

4. Les cantines scolaires

Trois cantines scolaires fonctionnent sur le territoire de la communauté de communes : à Climbach, à Riedseltz (pour les enfants de Riedseltz et d'Ingolsheim) et à Schleithal.

Elles sont gérées administrativement par le périscolaire de Wissembourg et fonctionnent à midi et le soir après l'école.

Pour 2014 les moyennes de fréquentation sont les suivantes :

- Climbach : environ 5 enfants à midi et 3 le soir
- Riedseltz : environ 8 enfants à midi et 2 le soir
- Schleithal : environ 7 enfants à midi et 2 le soir

En 2014 la participation financière de la communauté de communes était de

- 12 609.37 € pour la cantine de Climbach
- 10 927.97 € pour la cantine de Riedseltz
- 14 076.69 € pour la cantine de Schleithal

Ces structures ne sont pas habilitées par les services de la Jeunesse et des Sport. Aucune subvention n'est donc versée par la CAF pour leur fonctionnement.

VI. ANIMATION JEUNESSE

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

La communauté de communes a signé avec la FDMJC Alsace une convention d'objectifs et de moyens concernant l'Animation Jeunesse sur le territoire.

Toute l'année :

L'Animation Jeunesse a pour vocation de soutenir et d'encourager toutes idées de projets de la part des adolescents du territoire.

Pour encourager cette démarche, les animateurs se déplacent dans les communes pour différents rendez-vous ou activités. Ces derniers permettent de créer des liens avec les jeunes et de lancer la discussion. Ces rencontres sont souvent le point de départ de projets tels que les séjours. Les animateurs accompagnent ensuite les groupes constitués dans les démarches d'organisation et d'accomplissement de leurs idées.

Tous les rendez-vous proposés sont consultables sur le site internet de l'animation jeunesse, www.animjeun-payswissembourg.com.

Les animateurs sont également présents au Collège de Wissembourg afin d'y mener des ateliers tels que le théâtre (jusqu'au juin 2014), les jeux de société, les débats, ... C'est toujours l'occasion pour eux d'aller au-devant de jeunes et de cerner leurs envies et préoccupations au plus près.

Pendant les vacances

Séjours, sorties, rencontres, ... les vacances c'est le moment de rencontrer les jeunes et de faire aboutir les projets en cours.

Comité de pilotage

Les actions menées par les animateurs sont présentées à l'élue en charge de ce dossier et aux services de la communauté de communes tous les deux mois lors de réunions organisées avec la FDMJC.

Le bilan annuel est présenté lors d'un comité de pilotage qui se réunit une fois dans l'année et qui se compose des élus référents jeunesse de toutes les communes membres ainsi que de tous les partenaires : le Conseil Départemental, la Mission Locale, les représentants des établissements scolaires de l'enseignement secondaire, le centre d'addictologie de Wissembourg, ...

Action phare de l'Animation Jeunesse en 2014

Les jeunes français et allemands se sont rassemblés pour commémorer la Première Guerre Mondiale en préparant un spectacle exceptionnel « Les Tranchés ».

Mêlant la danse contemporaine, le hiphop et le théâtre, cette représentation a abordé les difficultés rencontrées par les alsaciens ballotés entre deux pays et la question de l'identité nationale ou régionale qui a été soulevée au moment des recrutements massifs de soldats et lors des affrontements. Une réalisation émouvante de la part des jeunes du Gymnasium et de la Musikhochschule de Germersheim et des membres de l'association Masterpeace Junior de Wissembourg soutenus par la compagnie Mémoires Vives.

Cet ambitieux projet a pu se concrétiser grâce à l'implication de l'Animation Jeunesse du Pays de Wissembourg et le partenariat avec la Ville de Wissembourg, la Ville de Germersheim, l'Eurodistrict REGIO PAMINA, la Conférence du Rhin Supérieur, l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, l'Etat dans le cadre du Programme Européen Jeunesse en Action, le Conseil Général du Bas- Rhin, le Rectorat de Strasbourg, le Relais Culturel de Wissembourg, le Musée Westercamp et Amnesty International

Contrat Territorial Jeunesse

Depuis l'année 2010 un Contrat Territorial pour la Jeunesse (CTJ) est signé avec le Conseil Départemental.

Ce contrat pose le cadre de la politique jeunesse menée sur le territoire.

Les axes politiques qui ont été choisis par les élus lors du renouvellement du CTJ en 2014 sont les suivantes :

- ➡ **Axe 1 : La prévention des risques**
- ➡ **Axe 2 : Favoriser l'accès à la culture pour tous les jeunes comme facteur du développement personnel**
- ➡ **Axe 3 : Aider les jeunes dans leur apprentissage, en vue de leur insertion dans la vie active**

➡ **Axe 4 : Ouvrir l'animation socio-éducative à toute la Communauté de Communes et aider les jeunes à devenir acteurs de leurs projets**

➡ **Axe 5 : Affirmer la dimension transfrontalière du Pays de Wissembourg.**

En 2014 le coût de ce service était de 127 400.75€. Le Conseil Départemental a versé une subvention de 10 000€.

CADRE DE VIE ET ACTION SOCIALE



I. SENIORS

Elue en charge :

Brigitte CONUECAR - Vice-Présidente

Agent en charge du service :

Anna KUBIAK

1. Portage de repas

Le portage des repas a été mis en place sur le territoire de la communauté de communes en octobre 2001 grâce à la signature d'une convention avec l'ABRAPA.

ACTIVITE ABRAPA EN 2014

TARIF	A	B	C	D	TOTAL
REVENUS	AIDE SOCIALE	801-998€	999-1225€	> 1225€	
Nombre PERSONNES	0	15	13	31	59
%	0	25	22	53	100
Nombre REPAS	0	2975	2073	4738	9786

La moyenne d'âge des personnes faisant l'appel à ce service est de 79 ans.

2. Création d'un groupe de travail « Personnes âgées »

Après les élections de 2014 un groupe de travail « Personnes âgées » a été créé. Présidé par Mme Brigitte CONUECAR il compte les membres suivants : Mmes : Catherine TETE, Evelyne FEYERHEISEN-HAINE, Astride PHILIPPS, Anne- Marie WENDLING et MM : Jean- Claude HUCK et Pierre KOEPF.

Ce groupe de travail s'est réuni deux fois en 2014. Il a étudié principalement les possibilités d'étendre l'aide au portage des repas à toutes les personnes faisant appel à ce service et non seulement à celles qui utilisent le service de l'ABRAPA.

3. Seniors en vacances

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), établissement public sous double tutelle du Ministère des Finances et du Secrétariat d'Etat au Tourisme, a pour mission de développer l'accès aux vacances pour tous.

Grâce à la convention signée avec cette dernière, la Communauté de Communes a fait partir, en juin 2014, un groupe de 44 personnes à Evian les Bains. Elle s'est occupée de tout organiser : réservation, transport, paiement des organismes puis refacturation aux participants, etc... sans contrepartie financière.

Partenaire de l'ANCV depuis 2010, le séjour de 2014 était déjà le 5^{ème} organisé dans le cadre de dispositif « Seniors en vacances ».

En 2014, la semaine de vacances en pension complète (animations et sorties comprises) a coûté entre 262.50€/personne pour les retraités bénéficiaires de l'aide ANCV et 447.50 €/personne pour les retraités non bénéficiaires, car imposables.

4. Structure d'Accueil de Jour pour personnes âgées (SAJ)

La Structure d'Accueil de Jour située au 25 rue Bannacker à Wissembourg a ouvert ses portes en novembre 2004. La structure est gérée par le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter, mais la communauté de communes a financé les travaux d'aménagement des locaux et supporte toutes les charges locatives de la copropriété, soit en 2014 un montant de 3 996.25€.

TOURISME ET PATRIMOINE



I. ETAT DES LIEUX DES ITINERAIRES PEDESTRES ET CYCLABLES EXISTANTS

Elus en charge du service :

Stéphanie KOCHERT – 6^e Vice Présidente

Serge STRAPPAZON – Président

Agent en charge du service :

Eloïse LERCH

Historique

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, la communauté de communes s'est lancée dans un état des lieux complet des itinéraires pédestres et cyclables existants. Le but est d'initier une démarche de mise en valeur et de communication des sentiers de découverte en circulation douce (pédestres, cyclistes, équestre...)

Actions 2014

Recensement de l'ensemble des sentiers pédestres et cyclables existants sur le territoire et numérisation de leur tracé sur Google Earth et Openrunner.

Chiffres clés

Le territoire de la communauté de communes est traversé par une multitude de parcours pédestres, 43 en tout. Ils sont souvent le fruit du travail du Club Vosgien, d'autres sont aménagés par les communes ou la communauté de communes.

En ce qui concerne les itinéraires cyclables, 3 topoguides couvrant le territoire sont disponibles à l'office de tourisme de Wissembourg. L'ADT a également réalisé 4 itinéraires thématiques en libre téléchargement sur internet.

Une seule piste cyclable traverse le territoire. Il s'agit de la piste reliant Lauterbourg à Wissembourg. Enfin, un parcours à destination des vététistes est balisé par la fédération française de cyclotourisme. Il s'agit de la traversée du massif des vosgien qui prend son départ à Wissembourg.

Actions et projet en cours

Réalisation d'une étude de schéma d'accueil du public avec l'ONF en associant l'ensemble des acteurs locaux du territoire. L'objectif est d'établir une stratégie de mise en valeur du territoire par les itinéraires de découverte en circulation douce, sur la base d'un diagnostic de la situation actuelle des chemins et des pratiques associées.